



ALLOCUTION DE MONSIEUR LE SECRETAIRE PERMANENT DU GABAC A L'OCCASION DU SEMINAIRE DE VULGARISATION DU REGLEMENT CEMAC EN MATIERE DE LBC/FT

Libreville, le 18 juin 2018

- **Monsieur le Secrétaire Général, Représentant Monsieur le Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement, Président en exercice du Groupe d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) ;**
- Monsieur le Président de la Commission de surveillance du Marché Financier (COSUMAF) ;**
- Monsieur le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ;**
- Mesdames et Messieurs les Responsables des Corps Constitués de l'Etat ;**
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF);**
- Mesdames et Messieurs les Experts ;**
- Distingués Invités en vos rangs et qualités respectifs ;**
- Mesdames et Messieurs,**

A l'entame de mes propos, permettez-moi de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous adresser à tous, au nom du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale(GABAC), mes sincères remerciements pour avoir accepté de répondre à l'invitation qui vous a été adressée à l'occasion du séminaire de vulgarisation du **Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016** portant Prévention et

Répression du Blanchiment des Capitaux et du Financement du Terrorisme et de la Prolifération en Afrique Centrale en terre Gabonaise.

C'est donc une immense joie pour nous de vous souhaiter la bienvenue à hôtel le Boulevard Libreville, qui nous servira, pendant 3 jours, de cadre de réflexion et d'échanges pour mieux nous approprier le Règlement CEMAC, en vigueur dans les pays de la juridiction de la CEMAC depuis **le 11 avril 2016**.

Nos remerciements s'adressent particulièrement à Monsieur le Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement et président en exercice du GABAC qui, sous la Haute impulsion de son Excellence Monsieur **le Président de la République ,Chef de l'Etat** , dès sa nomination, a pris, sous la houlette de son Excellence **Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement**, les recommandations du GABAC à bras le corps et en a inscrit leur mise en œuvre comme une des actions prioritaires du programme d'action de son Département.

Le Blanchiment de Capitaux et le Financement du terrorisme (BC/FT) sont considérés, à l'échelle planétaire, comme étant parmi les pires fléaux hérités du vingtième siècle. Le premier mettant en péril les systèmes économiques et financiers des Etats, le second menaçant la Paix et la Sécurité internationale par la multiplication, dans plusieurs régions du Monde, des actes terroristes à cause de l'intolérance et l'extrémisme.

En outre, Les fonds blanchis favorisent le développement de la Corruption.

C'est donc dans une dynamique de lutte contre ces fléaux que les Chefs d'Etats de la CEMAC ont créé 14 décembre 2000, le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) et lui ont assigné les missions suivantes :

- La lutte contre le blanchiment d'argent et les produits du crime ;

- La mise en place harmonisée et concertée des mesures appropriées à cette lutte dans la CEMAC ;
- L'évaluation des résultats de l'action et de l'efficacité des mesures adoptées ;
- L'assistance des Etats membres dans leur politique anti-blanchiment ;
- La collaboration avec les autres structures existant en Afrique et au niveau International ;

En prenant l'initiative de ce séminaire, le GABAC a tenu à remplir son engagement à contribuer, conformément à son Plan d'action, au renforcement des capacités des différentes structures opérationnelles qui luttent contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme en Afrique Centrale.

Premier du genre, ce séminaire se tiendra dans tous les Etats de la Juridiction du GABAC.

Il a pour but de permettre aux acteurs nationaux de jouer plus efficacement le rôle qui leur est dévolu et plus spécifiquement de :

- Renforcer les capacités des professionnels en matière de lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme ;
- Sensibiliser les participants sur les enjeux de la lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme ;
- donner aux participants les outils nécessaires leur permettant de mener les investigations en matière de lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme ;
- permettre aux différents assujettis de s'approprier cette lutte afin de mieux informer et renforcer la prévention contre ces fléaux que constituent le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme.

En bref, il s'agit de maîtriser les mécanismes de prévention, de détection et de répression du Blanchiment des Capitaux et le

Financement du terrorisme tels que prévus par le Règlement communautaire.

Monsieur le Représentant du Président du GABAC, Mesdames et Messieurs,

Le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme ont longtemps échappé au champ répressif légal dans les Etats de la CEMAC, de sorte que les auteurs de ces actes attentatoires à l'ordre public ne pouvaient être ni poursuivis ni condamnés.

C'est la raison qui a amené les autorités communautaires à mettre en place une réglementation harmonisée en matière de lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du terrorisme.

Le Règlement objet des travaux qui s'ouvrent ce jour, vient donc combler le vide juridique en la matière.

Les autorités Gabonaises se sont inscrites dans la dynamique communautaire. C'est ainsi qu'elles ont créé, le 7 février 2005, la Cellule de Renseignement Financiers de leur pays qui, il faut le reconnaître, est parmi les plus opérationnelles de la sous-région, et a été admise au groupe Egmont.

On ne le dira jamais assez, le constat est alarmant : le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme affectent des secteurs vitaux comme les ressources minières, paralysent l'économie, la biodiversité terrestre et maritime, l'environnement. Ils provoquent l'érosion des finances publiques, sapent les fondements de l'économie, annihilant ainsi les efforts des gouvernants.

Si l'on n'y prend pas garde, les phénomènes déjà induits par ces fléaux pourraient s'exacerber, avec de graves conséquences pouvant conduire à une paralysie des activités économiques.

Les enjeux du Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme sont, de nos jours, des problèmes d'envergure mondiale

qui nécessitent un engagement constant et une mobilisation des communautés.

➤ **Mesdames et Messieurs,**

Le constat fait à l'occasion des Commissions Techniques du GABAC est que le Règlement CEMAC portant Prévention et Répression du Blanchiment des Capitaux et du Financement du Terrorisme et de la Prolifération en Afrique Centrale est peu connu des acteurs Etatiques et sa mise en œuvre reste très timide. J'en veux pour preuve le fait que nombre des secteurs d'activités n'ont pas édicté des lignes directrices. Certains acteurs ne transmettent pas de Déclarations d'Operations suspectes (DOS) à l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF).

A ce jour, aucune affaire en Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme n'a été inscrite au rôle d'une juridiction répressive ni jugée au Gabon, alors que l'Agence d'Investigation Financière (ANIF) a transmis des dossiers aux autorités judiciaires.

La vulgarisation du Règlement CEMAC présente dès lors un intérêt pour la sous-région mais aussi pour la République Gabonaise.

En effet, les auteurs d'actes de Blanchiment des Capitaux et du Financement du Terrorisme ne peuvent être inquiétés que si les acteurs impliqués dans la lutte contre Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme s'approprient les mécanismes de cette lutte et les mettent en œuvre.

La tenue de ce séminaire, qui se veut, un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, permettra aux praticiens que vous êtes, chacun dans son domaine, d'échanger avec les autres Acteurs, dans le sens d'une lutte efficace contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au GABON.

Je vous remercie